



Que faire contre "Pages gold" ?

Par **zabette**, le **24/09/2008** à **10:24**

Bonjour,

Je rallonge la liste des personnes qui se sont fait avoir par les pages gold.

Faut-il porter plainte, il n'arrête pas de relancer par téléphone.

Cette personne m'a menacé que si je ne payais pas c'est le procureur qui s'en chargera.

Par contre la personne que j'ai eu au téléphone lors de cette souscription m'a dit que c'était 826€ mais que j'avais une remise correspondant à ce montant sur la durée de 24 mois et que ce n'était payant que si l'on mettait un logo.

Donc que c'était gratuit au final pendant cette durée.

A part le fax pas très lisible, je n'ai pas d'autre document, alors que j'avais demandé de m'envoyer les CGV car je n'arrivais pas à les lire.

Merci d'avance pour vos réponses, il avait l'air très menaçant.

zabette

Par **Amarina**, le **03/11/2008** à **14:58**

La réponse est simple: il ne faut pas payer, ne pas céder ! Ils vous relancent surement parcequ'ils sentent que vous êtes influencables, rigolez leur au nez, et ne vous laissez pas faire. C'est eux qui risquent quelque chose pénalement, pas vous, il y a eu abus, ils sont connus des services de fraudes, alors d'inquiétude à avoir....

Par **zabette**, le **04/11/2008** à **13:06**

Merci beaucoup.

Vous avez raison la dernière fois qu'ils ont appelé je leur ai dit qu'on se retrouverai donc au tribunal et depuis plus de nouvelles.

Par **SAPE72**, le **07/12/2008** à **12:45**

Bonjour,

Je suis intervenant sur un autre site de médiation mais je me permet d'intervenir au sujet de

PagesGold...

Jeudi dernier une annonce AFP faisant état d'une procédure pour Escroquerie en Bande Organisée a été envoyée à tous les organes de presse.

J'ai été contacté par TF1 et LCI pour voir si j'avais connaissance de victimes (je suis président d'une cellule départementale du [NAGE](#)). Au vu de l'ampleur de cette affaire, TF1 a préféré différer le sujet de 24H et ne le passer que le 05 au JT de 20H...

Pour faire court:

Toutes les victimes de PagesGold sont invité à porter plainte pour Escroquerie, Chantage, Faux et Usages de faux, Extorsion de fonds, ... (chaque motif de plainte est a adapter en fonction de chaque cas...) en précisant que le Tribunal de Paris est à l'origine de cette procédure de sorte à leurs communiquer directement les références des plaintes.

Pour plus d'infos: dépêche AFP et Lien TF1 --> [ICI](#)